

Organe d'examen des politiques commerciales

**EXAMEN DES POLITIQUES
COMMERCIALES**

Rapport du Secrétariat

EL SALVADOR

Révision

Le présent rapport, préparé pour le troisième examen de la politique commerciale d'El Salvador, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à El Salvador des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Angelo Silvy (tél. 022 739 5249), M. Karsten Steinfatt (tél. 022 732 6759) et M. Raymundo Valdés (tél. 022 739 5346).

La déclaration de politique générale présentée par El Salvador est reproduite dans le document WT/TPR/G/226.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES	vii
1) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	vii
2) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT	vii
3) MESURES AGISSANT SUR LES IMPORTATIONS	viii
4) AUTRES MESURES AGISSANT SUR LE COMMERCE	ix
5) POLITIQUES SECTORIELLES	x
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	1
1) APERÇU GÉNÉRAL	1
2) ÉVOLUTION MACRO-ÉCONOMIQUE	1
i) Structure et évolution de l'économie	1
ii) Politique budgétaire	4
iii) Politique monétaire et politique de change	6
iv) Balance des paiements	7
3) COMMERCE DES MARCHANDISES ET FLUX D'INVESTISSEMENT	9
i) Composition des échanges	9
ii) Répartition géographique des échanges	10
iii) Commerce des services	10
iv) Investissement étranger direct	11
4) PERSPECTIVES	12
II. RÉGIME DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	14
1) APERÇU GÉNÉRAL	14
2) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT	14
i) Cadre juridique et institutionnel général	14
ii) Objectifs et formulation de la politique commerciale	15
3) RÉGIME DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	16
4) RELATIONS INTERNATIONALES	19
i) Organisation mondiale du commerce	19
ii) Accords préférentiels	20
5) AIDE POUR LE COMMERCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE	23
III. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE	25
1) MESURES AGISSANT SUR LES IMPORTATIONS	25
i) Procédures douanières	25
ii) Évaluation en douane	27
iii) Règles d'origine	29
iv) Droits de douane	29
v) Autres impositions visant les importations	33
vi) Prohibitions, restrictions et licences	36
vii) Mesures commerciales spéciales	39

	<i>Page</i>
viii) Règlements techniques et normes	40
ix) Mesures sanitaires et phytosanitaires	43
2) MESURES AGISSANT SUR LES EXPORTATIONS	46
i) Procédures douanières	46
ii) Taxes et autres prélèvements	46
iii) Prohibitions, restrictions et procédures de licences	46
iv) Avantages tarifaires et fiscaux	47
v) Promotion, financement, assurance et garanties	50
3) AUTRES MESURES AGISSANT SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE	51
i) Établissement et imposition des entreprises	51
ii) Politique de la concurrence et de la fixation des prix	53
iii) Incitations	56
iv) Entreprises d'État et privatisation	59
v) Marchés publics	59
vi) Protection de la propriété intellectuelle	63
IV. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR SECTEUR	70
1) SECTEUR AGRICOLE	70
i) Caractéristiques générales	70
ii) Politique et indicateurs de soutien	71
iii) Instruments de politique	71
2) PRODUITS MANUFACTURÉS	75
i) Secteur hors du régime de zone franche	75
ii) Zones franches	76
3) ÉNERGIE	78
i) Électricité	78
ii) Autres énergies	80
4) SERVICES	81
i) Engagements multilatéraux et préférentiels	81
ii) Services financiers	82
iii) Télécommunications	88
iv) Transport maritime et ports	91
v) Transports aériens	93
vi) Services professionnels	95
BIBLIOGRAPHIE	97
APPENDICE – TABLEAUX	101

TABLEAUX

	<i>Page</i>
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
I.1 Indicateurs économiques fondamentaux, 2003-2009	2
I.2 Comptes du gouvernement central, 2003-2009	5
I.3 Indicateurs monétaires et indicateurs des prix, 2003-2009	7
I.4 Balance des paiements, 2003-2009	8
I.5 Commerce des services, 2003-2009	10
I.6 Total de l'investissement étranger direct par secteur, 2003-2009	11
I.7 Total de l'investissement étranger direct par pays de provenance, 2003-2009	12
II. RÉGIME DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	
II.1 Accords bilatéraux de promotion et de protection réciproque dont El Salvador est signataire, octobre 2009	18
III. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Structure des droits NPF, 2009	30
III.2 Analyse récapitulative des taux NPF, 2009	30
III.3 Taxes sur les boissons alcooliques, 2009	34
III.4 Autres taxes sur certains produits, 2009	35
III.5 Prohibitions à l'importation, 2009	36
III.6 Marchandises soumises à l'obtention d'un permis d'importation, 2009	37
III.7 Programmes financiers à l'appui du développement technologique, de la productivité et de la compétitivité	57
III.8 Accords relatifs à la propriété intellectuelle en vigueur en El Salvador, 2009	64
III.9 Récapitulatif des mesures de protection des DPI en El Salvador, 2009	65
IV. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR SECTEUR	
IV.1 PIB du secteur agricole, 2002-2008	70
IV.2 Budget du secteur agricole, 2001-2008	71
IV.3 Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (hors zones franches), 2002-2008	75
IV.4 Principaux indicateurs relatifs aux zones franches, 2002-2008	77

APPENDICE – TABLEAUX

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
AI.1 Exportations (f.a.b.) de marchandises par produit, hors maquila, 2005-2008	103
AI.2 Exportations (f.a.b.) de marchandises par produit, maquila incluse, 2005-2008	104
AI.3 Importations (c.a.f.) de marchandises par produit, hors maquila, 2005-2008	105
AI.4 Importations (c.a.f.) de marchandises par produit, maquila incluse, 2005-2008	106
AI.5 Exportations (f.a.b.) de marchandises par partenaire commercial, maquila incluse, 2005-2008	107
AI.6 Importations (c.a.f.) de marchandises, par partenaire commercial, 2005-2008	108

	<i>Page</i>
II. RÉGIME DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	
AII.1 Notifications à l'OMC, janvier 2003 à octobre 2009	109
AII.2 Description des accords commerciaux préférentiels auxquels El Salvador est partie, octobre 2009	111
III. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE	
AIII.1 Aperçu général des règles d'origine préférentielles, 2009	114
AIII.2 Analyse du tarif douanier d'El Salvador, 2009	115
IV. POLITIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR SECTEUR	
AIV.1 Résumé des engagements d'El Salvador au titre de l'AGCS	117

OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES

1. Les échanges commerciaux et l'investissement jouent un rôle important dans l'économie d'El Salvador, ce qui s'explique en partie par un régime ouvert en matière de commerce et d'investissement. La politique commerciale d'El Salvador a encore été libéralisée depuis 2003, date de son dernier examen. Des progrès ont été réalisés dans la modernisation des procédures douanières, l'élimination des prescriptions non nécessaires en matière de licences, l'amélioration de la transparence des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires, et le renforcement du cadre institutionnel régissant la politique de la concurrence et des marchés publics. Dans le cadre de son effort de libéralisation, El Salvador a par ailleurs conclu trois accords commerciaux préférentiels (avec les États-Unis, Panama et le Taipei chinois), et la poursuite de l'intégration centraméricaine reste une de ses grandes priorités. El Salvador a également maintenu sa politique traditionnelle d'octroi de ristournes aux exportateurs, ainsi que de privilèges fiscaux dans le cadre des zones franches, d'où l'existence de subventions et d'allègements fiscaux qui ont un effet de distorsion sur les mesures d'incitation économiques.

1) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2. Pendant la période 2003-2008, le PIB réel d'El Salvador a progressé de 3,1% par an en moyenne, grâce surtout à une demande intérieure soutenue en grande partie par les envois de fonds. Le second semestre 2008 a marqué un ralentissement notable de la croissance, la crise économique internationale ayant provoqué une baisse de l'investissement, des exportations et des envois de fonds des travailleurs salvadoriens vivant à l'étranger. On peut chiffrer à 2,5% le recul du PIB en 2009. El Salvador est une économie dollarisée (le dollar des États-Unis y a cours légal depuis 2001).

3. La balance des transactions courantes a été déficitaire de 2003 à 2008, année où le

déficit atteignait 7,6% du PIB. Cette situation reflète le déficit traditionnel de la balance du commerce des biens et des services, qui a été largement compensé par l'importance des transferts courants, constitués principalement par les envois de fonds des ressortissants salvadoriens établis à l'étranger (équivalant à 17,1% du PIB en 2008). Le déficit des transactions courantes a été financé par les entrées de capitaux, notamment au titre de l'investissement étranger direct et de la dette publique. El Salvador a bénéficié en outre du soutien d'institutions financières internationales.

4. Le commerce des biens et services joue un rôle important dans l'économie salvadorienne, avec une part du PIB de quelque 73,6% en 2008. Les principaux partenaires commerciaux du pays en ce qui concerne les marchandises (y compris la production sous douane ou maquila) sont les États-Unis et les autres pays membres du Marché commun centraméricain. Les produits manufacturés continuent de dominer les exportations, même si leur part dans le total a reculé en raison de la diminution des ventes de textiles et de vêtements. Par contre, les exportations de produits agricoles et autres produits primaires se sont accrues considérablement. Les produits manufacturés constituent toujours la majeure partie des importations, même si la valeur des achats de produits primaires a augmenté sensiblement du fait du renchérissement des combustibles.

2) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT

5. Les objectifs de la politique commerciale du nouveau gouvernement salvadorien sont les suivants: réduire le déficit du commerce extérieur en soutenant l'investissement dans la production de biens destinés à l'exportation; contribuer à la diversification des marchés de destination des exportations salvadoriennes; améliorer la capacité de production nationale en augmentant sa compétitivité par rapport aux

produits importés, afin de rendre le pays moins vulnérable face à l'évolution de l'environnement économique mondial; et promouvoir un commerce extérieur générateur d'emplois et susceptible d'augmenter la productivité.

6. El Salvador est Membre de l'OMC depuis mai 1995 et participe activement aux négociations dans le cadre de l'OMC ainsi qu'aux travaux ordinaires de l'Organisation. Il a présenté de nombreuses notifications, mais à la fin 2009, quelques-unes étaient encore en suspens, y compris celles concernant les entreprises commerciales d'État, les licences d'importation et l'évaluation en douane. El Salvador a accepté les quatrième et cinquième Protocoles annexés à l'AGCS.

7. El Salvador commerce surtout avec des partenaires avec lesquels il est lié par des accords préférentiels. En 2008, ces partenaires ont été la destination de près de 90% des exportations, et ont fourni environ les deux tiers des importations. El Salvador est membre du Marché commun centraméricain (MCCA) et a conclu des accords de libre-échange avec les États-Unis (ALEAC-RD), le Mexique, Panama, le Taipei chinois et la République dominicaine. Des trois accords entrés en vigueur depuis le dernier examen, l'ALEAC-RD revêt une importance particulière, du fait des liens économiques étroits qui existent entre El Salvador et les États-Unis. Aux côtés des autres membres du MCCA, El Salvador négocie actuellement des accords d'association avec l'Union européenne et des accords de libre-échange avec le Canada et la CARICOM.

8. La législation salvadorienne en matière d'investissement étranger garantit la liberté d'investissement et le traitement national aux investisseurs étrangers, sauf dans les secteurs où d'autres lois imposent des restrictions; c'est le cas, entre autres, de la fourniture de services "à petite échelle", qui est réservée exclusivement aux Salvadoriens de naissance et aux ressortissants de pays d'Amérique centrale, et de la propriété de

biens fonciers ruraux, à laquelle peuvent accéder uniquement les ressortissants de pays qui accordent les mêmes droits aux Salvadoriens.

3) MESURES AGISSANT SUR LES IMPORTATIONS

9. Depuis le dernier examen, El Salvador a continué de moderniser ses procédures douanières par le recours aux techniques de gestion des risques, l'utilisation accrue des technologies de l'information et la création d'un guichet unique pour les importateurs, mesures qui ont permis de ramener les délais de dédouanement en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. El Salvador a appliqué des valeurs minimales à l'importation de certaines catégories de produits usagés jusqu'en 2003 et 2005, dates de l'expiration des dérogations accordées par l'OMC.

10. La moyenne des taux NPF appliqués a légèrement baissé depuis le dernier examen, pour se situer à 6,3% en 2009. Cette variation s'explique par le recul de la moyenne des taux NPF appliqués aux produits non agricoles (qui n'est plus que de 5,2% en 2009), qui est dû aux réductions tarifaires sur les textiles et les vêtements. Dans le même temps, la moyenne des taux NPF appliqués aux produits agricoles (selon la définition de l'OMC) a augmenté d'environ 1 point de pourcentage, pour atteindre 12,9%, en raison du relèvement des droits sur certains produits du poulet. En 2007, El Salvador a renégocié les consolidations applicables à certains de ces produits conformément à l'article XXVIII du GATT de 1994. Le tarif douanier comprend onze taux allant de 0% à 164%. Tous les droits sont consolidés, au taux moyen de 37%, ce qui est un gage de sécurité pour les négociants bénéficiant du traitement NPF. Malgré cela et en dépit du fait que le régime tarifaire est stable dans la pratique, cette sécurité aurait encore à gagner d'une réduction des taux consolidés.

11. El Salvador impose des prohibitions et des prescriptions en matière de licences à

certaines importations au nom de la sécurité nationale, de la morale publique, et de la protection de la santé et de l'environnement. Au milieu de l'année 2008, El Salvador a supprimé l'unique prescription en matière de licences (qui visait l'importation de sacs en fibres grossières) expressément maintenue pour protéger la production nationale. Cependant, il faut toujours une autorisation préalable du Ministère de l'économie pour pouvoir importer du sucre. El Salvador a réduit le nombre des importations soumises à l'obtention d'un visa, procédure qui s'applique à 1 millier de lignes tarifaires; l'élimination de cette exigence pour d'autres catégories de produits là où c'est possible faciliterait encore plus les échanges.

12. El Salvador n'a pris aucune mesure commerciale spéciale au cours de la période considérée. Ses mesures de sauvegarde ne s'appliquent pas aux pays membres du MCCA ni, sous certaines conditions, à d'autres partenaires commerciaux préférentiels.

13. Depuis le dernier examen, El Salvador a poursuivi ses efforts pour conférer plus de transparence à la formulation et à l'application des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires. À quelques exceptions près, ses notifications à l'OMC concernant ces deux types de mesures prévoient, pour la formulation d'observations, des délais conformes aux recommandations bilatérales.

4) AUTRES MESURES AGISSANT SUR LE COMMERCE

14. El Salvador restreint les exportations de certains produits, comme le gaz de pétrole liquéfié et le sucre, afin de garantir leur disponibilité sur le marché intérieur. Les autres restrictions à l'exportation obéissent en général à des engagements internationaux.

15. Les exportateurs continuent d'avoir droit à une ristourne de 6% de la valeur f.a.b. de leurs exportations. La loi qui autorise cette mesure n'a pas été modifiée au cours de la

période à l'examen. De plus, entre autres avantages tarifaires et fiscaux, El Salvador accorde l'exonération de l'impôt sur le revenu dans le cadre du programme des zones franches. El Salvador a notifié le programme de ristourne de 6% et le programme des zones franches en tant que subventions à l'exportation. Durant la période considérée, El Salvador a introduit des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux pour les exportations de textiles et de vêtements des zones franches vers le marché intérieur. Il a institué en outre des avantages tarifaires et fiscaux au bénéfice des entreprises qui exportent des services et pour les projets touristiques.

16. Depuis le dernier examen, El Salvador a mis en place des programmes de crédit et de garantie pour les exportateurs par le biais de sa banque de développement national et a réorganisé la structure institutionnelle sur laquelle l'État appuie son action de promotion des exportations. À côté des mesures d'incitation des exportations, El Salvador dispose de programmes d'appui aux microentreprises et aux petites entreprises, de programmes de transfert de technologies et de programmes destinés à attirer l'investissement.

17. Au cours de la même période, El Salvador a renforcé le cadre législatif et institutionnel qui régit la politique de la concurrence. Il s'agit là d'une question importante, étant donné que, comme tous les marchés de petite taille, le marché salvadorien tend à être trop concentré, et la concurrence y est généralement limitée. Le pays a aussi accompli des progrès considérables dans la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la passation de marchés publics. La législation salvadorienne ne comporte pas de dispositions accordant un traitement plus favorable aux biens, services ou travaux publics de prestataires nationaux ou étrangers, sauf en cas d'égalité des offres.

18. Toutes les questions visées par l'Accord sur les ADPIC sont réglementées en El Salvador. Au cours de la période

considérée, le pays a porté le délai de protection des droits d'auteur de 50 à 70 ans, et a prolongé celui des brevets portant sur les produits pharmaceutiques; il a aussi modifié sa législation pour la mettre en conformité avec ses engagements internationaux.

5) POLITIQUES SECTORIELLES

19. Le secteur agricole a enregistré des résultats très positifs depuis le dernier examen, et augmenté sa part dans le PIB et les exportations. Il est soutenu par des droits de douane supérieurs à la moyenne et des programmes de commercialisation et de garantie. El Salvador applique des contingents tarifaires aux importations de fromage de type cheddar, de maïs, de sorgho, de riz et de viande de porc, conformément aux engagements souscrits dans le cadre de l'OMC ou en vertu d'accords de commercialisation passés entre producteurs agricoles et entreprises agro-industrielles. L'accès aux volumes contingentaires est limité aux entreprises transformatrices qui ont fait l'acquisition de certains intrants d'origine nationale. El Salvador maintient un système de contingents de production pour le sucre, et les importations de ce produit sont soumises à autorisation préalable. Il a été constaté que les accords de commercialisation pour le riz et les contingents de production pour le sucre entravaient la concurrence et entraînaient les prix à la hausse sur le marché intérieur.

20. Les activités manufacturières sont menées en grande partie dans les zones franches. En dépit des privilèges fiscaux qui leur sont accordés, les entreprises de ces zones n'ont pas eu les résultats escomptés, et, par rapport aux grands secteurs manufacturiers hors zones franches, leur interaction avec le reste de l'économie reste limitée. Qui plus est, ces avantages fiscaux font que les producteurs hors zones franches se trouvent placés dans une situation relativement défavorable. Ce constat remet en question l'efficacité et les avantages globaux de la politique d'exportation d'El Salvador, et souligne la nécessité

d'introduire progressivement un régime commercial plus neutre.

21. Le secteur de l'électricité est ouvert à la participation privée, y compris aux entreprises étrangères. Ce sont des opérateurs privés qui gèrent la majeure partie de la production et la totalité de la distribution, tandis que le transport est aux mains d'une entreprise d'État. La concurrence s'est trouvée entravée par la position dominante de quelques entreprises de distribution. Au cours de la période considérée, El Salvador a renforcé le cadre juridique qui régit le secteur de l'électricité et a introduit des incitations fiscales pour favoriser l'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. De plus, la consommation d'électricité et de gaz de pétrole liquéfié est subventionnée.

22. En El Salvador, le secteur des services financiers est relativement ouvert. La loi garantit le traitement national aux banques comme aux compagnies d'assurance, et il n'y a pas d'autres obstacles à l'établissement que ceux dictés par le principe de précaution. Toutefois, les compagnies d'assurance et les établissements bancaires étrangers de pays extérieurs à la région centraméricaine doivent être classés comme de première catégorie par les agences de notation reconnues au niveau international, et reconnus comme tels par la Direction générale du secteur financier. Au cours de la période à l'examen, des modifications ont été apportées à la réglementation relative au secret bancaire et à la forme et au contenu des polices d'assurance.

23. Le cadre réglementaire du secteur des télécommunications a subi des réformes pendant la période à l'examen afin de consolider la libéralisation engagée les années précédentes. Pour accroître la concurrence, il a été recommandé d'établir un règlement sur l'interconnexion et d'encadrer les tarifs des appels du réseau fixe vers le réseau mobile. La législation ne contient pas de prescriptions quant à l'origine du capital des opérateurs, sauf en ce qui concerne la fourniture des services de radiodiffusion et de télévision en réception

libre ou par abonnement, qui est réservée aux ressortissants salvadoriens. Enfin, un impôt spécifique frappe les appels téléphoniques en provenance de l'étranger.

24. Il n'existe pas de restrictions à l'investissement étranger dans les liaisons aériennes salvadoriennes, pas plus qu'il n'y a de limites à l'accès au marché selon le mode de la présence commerciale. L'unique aéroport international d'El Salvador et son port maritime sont gérés par un organisme public. La construction d'un second port marchand a

pris fin en décembre 2008, mais il ne devrait pas entrer en service avant le milieu de 2010. El Salvador ne possède pas de flotte marchande nationale. La loi autorise les navires étrangers à fournir des services de cabotage.

25. Il n'est pas obligatoire d'appartenir à une association professionnelle pour fournir des services professionnels. Pour exercer les professions d'avocat et d'expert-comptable, il faut posséder la nationalité salvadorienne.

